



## CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS VILLE DE DIJON – Association REZO'FÊT'ART

**Années 2022 - 2024**

ENTRE

La VILLE DE DIJON, représentée par son maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2022, et par délégation l'Adjoint à la jeunesse, à la vie associative, à l'éducation populaire et aux savoirs populaires, ci-après désignée « la Ville »,

ET

L'Association REZO'FÊT'ART, représentée par son président, Monsieur Jérôme Normand, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 (n° SIRET 48091564400037), dont les statuts ont été déposés à la Préfecture de la Côte-d'Or le 11 octobre 2004, et dont le siège est situé 78 quai Nicolas Rolin à Dijon (21000), ci-après désignée « l'Association »,

IL EST CONVENU ce qui suit :

### **PRÉAMBULE**

Considérant que le projet de l'Association est de :

- réunir, au sein d'une structure dynamique, des personnes motivées et investies dans des actions autour de cinq thèmes à savoir l'art, l'artisanat, l'événementiel, la sensibilisation aux pratiques éco-responsables et le développement,
- générer du lien social dans un cadre multiculturel et intergénérationnel, par le biais d'activités créatives et récréatives,
- promouvoir le potentiel de chacun, quel que soit le domaine, qu'il soit artiste ou artisan, en herbe ou confirmé.

Considérant que quatre objectifs principaux caractérisent la politique sociale de la Ville, à savoir :

- la lutte contre l'isolement, la précarité et les exclusions,
- l'insertion sociale et l'accès aux droits,
- l'accès aux loisirs,
- le renforcement des solidarités,
- le développement social du territoire.

Considérant que la Ville est également engagée dans une politique volontariste et solidaire visant à favoriser :

- le rayonnement et l'attractivité du territoire,
- le soutien à la création et à l'innovation artistique et culturelle,
- l'accès à la culture pour tous,
- la transmission et la valorisation d'un patrimoine artistique et culturel.

Considérant enfin que la Ville développe une série d'actions novatrices en faveur de la biodiversité et du retour de la nature en ville. En phase avec la volonté des habitants d'habiter une ville de plus en plus verte et les enjeux du développement durable, la Ville souhaite, en effet, encourager les initiatives citoyennes visant à faire émerger une culture de la nature en ville.

Considérant que le projet présenté ci-dessus par l'Association, participe de ces politiques et qu'il contribue ainsi à une mission d'intérêt général.

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

Par la présente convention, l'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, conformément à son projet associatif, à réaliser les objectifs et actions précisés ci-après à l'article 3, ainsi qu'à allouer à cet effet tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.

Pour sa part, la Ville de Dijon s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs.

### **ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue au titre de l'année 2022.  
Elle prendra fin le 31 décembre 2024.

### **ARTICLE 3 - CADRE GENERAL DE LA CONVENTION**

L'Association a pour objet de générer du lien social et de promouvoir le potentiel de chacun dans un cadre multiculturel et intergénérationnel, par le biais d'activités créatives et récréatives dans les domaines de l'art, de l'artisanat, de l'événementiel, de la sensibilisation aux pratiques éco-responsables et du développement.

Ses objectifs, dans le cadre de cette mission, se déclinent ainsi :

- ◆ concernant le lien social et la citoyenneté :
  - renforcer les activités en lien avec l'environnement local (quartier, ville),
  - proposer un lieu d'échanges et de partages, développer et dynamiser des espaces de rencontres inter-associatives,
  - relayer les actions et les projets,
  - impliquer les membres de l'Association sur l'engagement démocratique et citoyen.
- ◆ concernant le domaine de la culture et de la créativité :
  - rendre accessible un lieu de créations et de répétitions,
  - proposer et animer un espace d'expression,
  - animer des ateliers artistiques et créatifs.
- ◆ concernant l'environnement, la santé et la sensibilisation aux pratiques éco-responsables :
  - promouvoir la pratique du jardinage en ville,

- sensibiliser et faire évoluer les modes de consommation,
- réduire l'empreinte énergétique.

Pour les trois années concernées par la présente convention, trois actions sont retenues :

- action 1 : le lien social et la citoyenneté
- action 2 : la culture et la créativité
- action 3 : l'environnement, la santé et la sensibilisation aux pratiques éco-responsables

Les actions de l'Association, déclinées en fiches actions, sont précisées en annexe 1 de la présente convention.

#### **ARTICLE 4 - MONTANT DE LA SUBVENTION**

La Ville s'engage à accompagner financièrement les actions entreprises par l'Association au vu des objectifs négociés précités.

La subvention n'est acquise que sous réserve de la disponibilité des crédits et du respect par l'Association des obligations mentionnées aux articles 1, 6 et 7 et des décisions de la Ville prises en application des articles 8 et 9 sans préjudice de l'application de l'article 11.

<b>Année</b>	<b>Montant prévisionnel total de la subvention</b>
2022	35 000 €
2023	35 000 €
2024	35 000 €

Pour chaque année d'exécution de la présente convention, une demande de subvention devra être déposée par l'Association sur la plateforme dématérialisée de la Ville : <https://eservices.dijon.fr/association/Pages/subvention/Filtre-demande-subvention-association.aspx> (demande globalisée pour l'ensemble des actions).

Par ailleurs, la Ville met gracieusement à la disposition de l'Association des locaux, un terrain et des moyens dont la valorisation, à titre d'exemple pour l'année 2020, s'est élevée à la somme de 59 877,41 euros. La mise à disposition des locaux et du terrain est formalisée par trois conventions spécifiques (convention à renouveler en 2022 pour les locaux principaux de l'Association situés 78 quai Nicolas Rolin, convention n°19-354 du 30 avril 2019 pour les locaux de stockage situés 9 rue de Mayence et convention n°21-199 du 21 avril 2021 pour le terrain situé le long de la coulée verte).

#### **ARTICLE 5 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Les montants prévisionnels annuels sont indiqués sous réserve de l'inscription des crédits aux budgets des exercices successifs.

- pour l'année 2022 :

La présente convention annule et remplace la convention relative au financement n°22-039 du 17 janvier 2022 qui a été conclue entre la Ville et l'Association.

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 90%, soit la somme de 31 500 €, ont déjà été versés sur le compte de l'Association par mandatement du 1er février 2022,
- le solde (10%), soit la somme de 3 500 €, au 1<sup>er</sup> semestre de l'année N+1, sous réserve du respect des conditions fixées au deuxième alinéa de l'article 4.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n°2021-875 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations, en cas d'excédent dégagé par l'Association sur les actions réalisées, le solde de la subvention sera :

- . soit diminué à hauteur de la totalité de cet excédent,
- . soit versé en partie à l'Association,
- . soit versé en totalité à l'Association.

Dans les deux derniers cas, l'Association devra en faire la demande expresse et justifiée à la Ville, lors de la transmission des justificatifs prévus à l'article 6 de la présente convention.

- pour les années 2023 et 2024 :

- 90%, soit la somme de 31 500 €, en janvier de chaque année,
- le solde annuel (10%), soit la somme de 3 500 €, au 1<sup>er</sup> semestre de l'année N+1, sous réserve du respect des conditions fixées au deuxième alinéa de l'article 4.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n°2021-875 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations, en cas d'excédent dégagé par l'Association sur les actions réalisées, le solde de la subvention sera :

- . soit diminué à hauteur de la totalité de cet excédent,
- . soit versé en partie à l'Association,
- . soit versé en totalité à l'Association.

Dans les deux derniers cas, l'Association devra en faire la demande expresse et justifiée à la Ville, lors de la transmission des justificatifs prévus à l'article 6 de la présente convention.

Les montants prévisionnels seront crédités sur le compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

## **ARTICLE 6 - JUSTIFICATIFS**

L'Association s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
- Les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L. 612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal officiel,
- Le rapport d'activité.

## **ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS**

**7.1** L'Association informe sans délai la Ville de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

**7.2** En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard significatif dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association en informe la Ville sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

**7.3** L'Association s'engage à faire figurer de manière lisible, sur tous les supports et documents (papier et numériques) produits dans le cadre de la présente convention :

- . l'identité visuelle de la Ville,
- . ainsi que le lien du site Internet de la Ville, à savoir <https://www.dijon.fr/>.

**7.4** La Ville ayant obtenu, en 2018, le label Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes et le label Diversité, souhaite engager, dans cette dynamique, le tissu associatif local. Aussi, l'Association veillera, dans le cadre de son fonctionnement interne et dans le cadre des actions financées par la Ville, à :

- . respecter et faire respecter, le cas échéant, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- . respecter et faire respecter, au delà de l'égalité professionnelle, toute forme d'égalité entre les femmes et les hommes (concernant par exemple la représentation au sein du bureau, l'accès à la pratique sportive, les dotations et récompenses sportives, l'accès aux droits, la nature du projet ou des activités proposés ...),
- . promouvoir la diversité en prévenant toute forme de discrimination (discrimination fondée sur l'origine, l'âge, l'identité de genre, l'état de santé ou le handicap ...).

**7.5** La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, a institué le contrat d'engagement républicain. Son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État, en détermine le contenu.

Conformément à la loi du 24 août 2021 précitée, l'Association, en souscrivant au contrat d'engagement républicain lors du dépôt de sa demande de subvention, s'engage :

- « 1° à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution ;
- 2° à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
- 3° à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Comme le précise également le décret d'application susvisé, l'Association « en informe ses membres par tout moyen, notamment par un affichage dans ses locaux ou une mise en ligne sur son site Internet, si elle en dispose ». Elle veille à ce que les engagements qu'elle a souscrits dans le contrat d'engagement républicain, soient respectés « par ses dirigeants, ses salariés, ses membres et ses bénévoles ».

Tout manquement aux engagements souscrits au titre dudit contrat, commis entre la date à laquelle la subvention a été accordée et le terme de la période définie par la Ville en cas de subvention de fonctionnement ou l'issue de l'action subventionnée en cas de subvention affectée, est de nature à justifier le retrait de cette subvention. Le retrait portera alors « sur un montant calculé au prorata de la partie de la période couverte par la subvention qui restait à courir à la date du manquement ». Les mêmes règles sont applicables aux subventions en nature.

## **ARTICLE 8 - SANCTIONS**

**8.1** En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la Ville, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir entendu ses représentants.

**8.2** Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 6 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

**8.3** La Ville informe l'Association de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 9 - CONTRÔLE DE LA VILLE DE DIJON**

**9.1** Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la Ville.

L'Association s'engage à faciliter l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

**9.2** La Ville contrôle, à l'issue de la convention, que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifié par la loi n°2021-875 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 visant à améliorer la trésorerie des associations, la Ville peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet éventuellement augmentés de l'excédent prévu à l'article 5 de la présente convention ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

## **ARTICLE 10 - ÉVALUATION**

**10.1** L'évaluation des conditions de réalisation des objectifs et des actions auxquels la Ville a apporté son concours, sur un plan quantitatif et qualitatif, est réalisée dans les conditions définies d'un commun accord entre la Ville et l'Association.

Elle donnera lieu à un rapport d'évaluation débattu et validé entre les parties contractantes à l'occasion d'un comité d'évaluation annuel, dont la date est définie par les deux parties et qui aura lieu entre avril et juin de chaque année.

L'Association s'engage à fournir, au moins un mois avant la date de l'évaluation contradictoire, un bilan d'ensemble, qualitatif et quantitatif, de la mise en œuvre des objectifs et actions.

**10.2** L'évaluation contradictoire, de même que la production des justificatifs mentionnés à l'article 6 ainsi que les contrôles prévus à l'article 9, déterminent la conclusion éventuelle d'une nouvelle convention.

## **ARTICLE 11 - AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par la Ville et l'Association. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 12 - ANNEXES**

Les annexes ci-après font partie de la présente convention :

- . Annexe 1 : Fiches action
- . Annexe 2 : Budget prévisionnel général 2022

## **ARTICLE 13 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention ou de ses avenants éventuels, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

## **ARTICLE 14 - RECOURS**

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Dijon.

Fait à Dijon, le

Pour la VILLE DE DIJON,  
Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué à la jeunesse, à la vie  
associative, à l'éducation populaire et aux  
savoirs populaires

Pour l'Association REZO'FÊT'ART,  
Le Président,

Hamid EL HASSOUNI

Jérôme NORMAND



## ANNEXE 1



### FICHE ACTION 1 LIEN SOCIAL et CITOYENNETE

Objectif général :						
Développer la vie sociale						
Objectifs, missions	Actions	Public visé	Moyens des actions	Déroulement des actions	Tarifs pratiqués	Partenaires
Renforcer les activités en lien avec l'environnement local (quartier, ville)	<b>Fête de Quartier-Village</b> (Festival « Rézo' des villes, Rézo' des champs » et vide-grenier festif) : ateliers créatifs, village environnement, Colline aux courges, spectacles, concerts, etc...	. habitants du quartier . habitants de Dijon . adhérents de l'association . musiciens . artistes . associations du territoire	<b><u>Moyens matériels et logistiques :</u></b> . matériel Ville de Dijon (tables, grilles, scènes, praticables, matériel de sécurité) . matériel de l'association . matériel loué (son, lumière...)  <b><u>Moyens humains :</u></b> . bénévoles . salariés et volontaires de l'association . agents municipaux (montage et démontage du matériel mis à disposition par la ville) . agents de sécurité  Autorisations administratives diverses	<b><u>Dates / périodicité :</u></b> un week-end par an  <b><u>Lieu(x) :</u></b> . locaux de l'association . cour . jardins	Gratuité	. musiciens . artistes . associations du territoire - commerçants du quartier - producteurs locaux -...
	<b>Fête des Voisins</b>	. habitants du quartier . adhérents de l'association	<b><u>Moyens matériels et logistiques :</u></b> . espace cuisine de l'association	<b><u>Dates / périodicité :</u></b> une soirée par an, fin mai  <b><u>Lieu(x) :</u></b>	Gratuité	. musiciens . artistes - commerçants du quartier

			<p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. bénévoles</li> <li>. salariés et volontaires de l'association</li> </ul>	. locaux de l'association		- producteurs locaux
Proposer un lieu d'échanges et de partages, développer et dynamiser des espaces de rencontres inter-associatives	<p><b>Accueils associatifs :</b> activités, ateliers, animations, réunions, événements... Présentation du projet associatif global, visites des lieux, accueils physiques, téléphoniques et informatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. adhérents de l'association</li> <li>. associations membres</li> <li>. toute personne, groupe, structure... sollicitant une découverte du projet</li> </ul>	<p><b>Moyens matériels et logistiques :</b></p> <p>matériel, cuisine... en fonction du projet</p> <p><b>Moyens humains :</b></p> <p>moyens humains très conséquents pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. bénévoles</li> <li>. salariés et volontaires de l'association</li> </ul>	<p><b>Dates / périodicité :</b></p> <p>en permanence</p> <p><b>Lieu(x) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. locaux de l'association</li> <li>. cour</li> <li>. jardins</li> </ul>	Gratuité	
	<p><b>Soutien des initiatives et des projets, aide à l'organisation de manifestations</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. porteurs de projets</li> <li>. adhérents ou non</li> </ul>	<p><b>Moyens matériels et logistiques :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. bases de données</li> <li>. bibliothèque</li> </ul> <p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. administrateurs et animateurs de l'association</li> <li>. salariés et volontaires de l'association</li> </ul>	<p><b>Dates / périodicité :</b></p> <p>en permanence</p> <p><b>Lieu(x) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. locaux de l'association</li> </ul>	Gratuité	
	<p><b>Mutualisation des moyens :</b> gestion de locaux (salle de répétition, cuisine, salle polyvalente, salle de réunion), gestion d'un parc matériel (cuisine, matériel son et lumière, décoration, outils, compost, tri, stands,</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. adhérents</li> </ul>	<p><b>Moyens matériels et logistiques :</b></p> <p>matériel et moyens appartenant à l'association</p> <p><b>Moyens humains :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. bénévoles</li> <li>. salariés et volontaires de l'association</li> </ul>	<p><b>Dates / périodicité :</b></p> <p>en permanence</p> <p><b>Lieu(x) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. locaux de l'association</li> </ul>	Participation aux frais d'utilisation et d'entretien	

	matériel de sécurité, etc...)					
Relayer les actions et projets	<b>Animation d'une émission hebdomadaire sur Radio Dijon Campus :</b> « Fréquence Rézo', Ici et là »	. auditeurs de Radio Dijon Campus . invités de l'émission . chroniqueurs . adhérents . spectateurs	<b>Moyens matériels et logistiques :</b> matériel de sonorisation et d'enregistrement  <b>Moyens humains :</b> . animateurs, chroniqueurs et techniciens - bénévoles . salariés et volontaires de l'association	<b>Dates / périodicité :</b> . enregistrement le mercredi . diffusion les dimanches de septembre à juin, de 15h à 16h  <b>Lieu(x) :</b> . locaux de l'association	Gratuité	Radio Dijon Campus
	<b>Réalisation d'une lettre d'information mensuelle</b> (4 à 12 pages) : « Résonances »	. adhérents de l'association . habitants du quartier . partenaires institutionnels . associations locales organisatrices d'activités et d'événements	<b>Moyens matériels et logistiques :</b> . ordinateur et Internet . matériel d'impression et de plastification  <b>Moyens humains :</b> . salariés et volontaires de l'association (rédaction) . administrateurs de l'association (relecture et validation)	<b>Dates / périodicité :</b> . diffusion mensuelle (100 à 300 exemplaires)  <b>Lieu(x) :</b> . locaux de l'association	Gratuité	Dupliservice, Bourgogne Reproductions
	<b>Point information et promotion des événements partenaires</b>	. adhérents de l'association . visiteurs	<b>Moyens matériels et logistiques :</b> matériel d'affichage  <b>Moyens humains :</b> . administrateurs . salariés de l'association	<b>Dates / périodicité :</b> en permanence  <b>Lieu(x) :</b> . locaux de l'association	Gratuité	
Impliquer les membres de l'association sur l'engagement démocratique et	<b>Fonctionnement démocratique de l'association</b> (assemblées générales et réunions participatives)	. adhérents de l'association	<b>Moyens matériels et logistiques :</b> locaux de l'association  <b>Moyens humains :</b>	<b>Dates / périodicité :</b> . assemblées générales : annuelles . réunions participatives : hebdomadaires	Gratuité	. Ligue de l'Enseignement . Maison des associations . Direction

citoyen			. administrateurs et animateurs . salariés et volontaires de l'association . membres et bénévoles	. autres réunions à thème ponctuelles  <b>Lieu(x) :</b> . locaux de l'association		Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)
<b>Autres financements extérieurs à mobiliser :</b> Région / Aide à l'emploi, CAF / Espace de Vie Sociale...						
<b>Critères d'évaluation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de membres Actifs, Rézo' et Structures</li> <li>- Spécificité des membres (âge, sexe et origine géographique)</li> <li>- Nature et nombre d'accueils associatifs</li> <li>- Types d'associations accueillies</li> <li>- Nature et nombre de réalisations</li> <li>- Nombre de participants pour chaque action</li> <li>- Types et nombre de moyens mutualisés</li> <li>- Nombre d'émissions, de chroniqueurs, d'invités, de spectateurs... pour « Fréquence Rézo', Ici et là »</li> <li>- Nombres d'articles dans la rubrique « News des Amis » de la lettre d'information « Résonances »</li> <li>- Taux de fréquentation des assemblées générales et réunions participatives</li> </ul>						

<b>Budget de l'action</b>									
<b>Recettes</b>	<b>Fête de quartier</b>	<b>Fête des voisins</b>	<b>Lieu d'échanges</b>	<b>Relais des actions et des projets</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Fête de quartier</b>	<b>Fête des voisins</b>	<b>Lieu d'échanges</b>	<b>Relais des actions et des projets</b>
Aides à l'emploi État + GD					Achats de marchandises et prestations	6300	100	3200	350
Ventes de marchandises ou de prestations	7000		5000	500	Charges de personnels	4500	250	9900	1900
Auto-financement, Subventions diverses	3000				Charges de structures, amortissement du matériel	2700		4000	
Cotisations			3000						
Subvention Ville de Dijon	3500	350	9100	1750					
<b>TOTAL recettes</b>	13500	350	17100	2250	<b>TOTAL dépenses</b>	13500	350	17100	2250
	<b>33200</b>					<b>33200</b>			

**Soutien de la Ville = 14 700 €**

## FICHE ACTION 2

### CULTURE ET CREATIVITE

Objectif général : Développer un espace de pratiques culturelles et créatives						
Objectifs, missions	Actions	Public visé	Moyens des actions	Déroulement des actions	Tarifs pratiqués	Partenaire
Rendre accessible un lieu de créations et de répétitions	<b>Salle de musique</b>	. musiciens . associations musicales	<p><b><u>Moyens matériels et logistiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. matériel de musique et d'enregistrement</li> <li>. consommables</li> </ul> <p><b><u>Moyens humains :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. administrateurs</li> <li>. salariés et volontaires de l'association</li> </ul>	<p><b><u>Dates / périodicité :</u></b> en permanence</p> <p><b><u>Lieu(x) :</u></b> . locaux de l'association</p>	Participation aux frais d'utilisation et d'entretien : 15€ / mois par membre ; 5€ / heure en résidence	La Clé de Sol
	<b>Salle artistique pluridisciplinaire</b>	. musiciens . artistes . artisans . adhérents de l'association . associations membres	<p><b><u>Moyens matériels et logistiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. outillage</li> <li>. matières premières</li> <li>. consommables</li> <li>. décors, costumes</li> <li>. matériel technique son et lumière</li> </ul> <p><b><u>Moyens humains :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. administrateurs</li> <li>. salariés et volontaires de l'association</li> </ul>	<p><b><u>Dates / périodicité :</u></b> en permanence</p> <p><b><u>Lieu(x) :</u></b> . locaux de l'association</p>	Participation aux frais d'utilisation et d'entretien : 5€ / heure en résidence	Ukulélé Club Dijon

	<p><b>Comptoir créatif</b> (salle créative, zone établis, espace bricothèque, nombreux autres parcs matériels)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. adhérents de l'association</li> <li>. associations membres</li> </ul>	<p><b><u>Moyens matériels et logistiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. outillage</li> <li>. matières premières</li> <li>. consommables</li> <li>. récupération</li> </ul> <p><b><u>Moyens humains :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>administrateurs</li> <li>. salariés et volontaires de l'association</li> <li>. bénévoles</li> </ul> <p>(accueil et bon fonctionnement du lieu, entretien des outils, gestion des stocks de consommables)</p>	<p><b><u>Dates / périodicité :</u></b> en permanence</p> <p><b><u>Lieu(x) :</u></b> . locaux de l'association</p>	<p>Participation aux frais d'utilisation et d'entretien suivant énergies et consommables</p>	
	<p><b>Résidences artistiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. artistes</li> <li>. associations membres</li> </ul>	<p><b><u>Moyens matériels et logistiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. outillage</li> <li>. décors, costumes</li> <li>. matériel technique son et lumière</li> </ul> <p><b><u>Moyens humains :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. administrateurs</li> <li>. salariés et volontaires de l'association</li> <li>. bénévoles</li> </ul> <p>(accueil et bon fonctionnement du lieu, gestion et entretien des matériels, costumes, décors ...)</p>	<p><b><u>Dates / périodicité :</u></b> en permanence</p> <p><b><u>Lieu(x) :</u></b> . locaux de l'association</p>	<p>Participation aux frais d'utilisation et d'entretien : 5€ / heure</p>	
	<p><b>Biblio'Rézo'</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. adhérents de l'association</li> </ul>	<p><b><u>Moyens matériels et logistiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. livres et bibliothèques</li> </ul> <p><b><u>Moyens humains :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. administrateurs</li> </ul>	<p><b><u>Dates / périodicité :</u></b> en permanence</p> <p><b><u>Lieu(x) :</u></b> . locaux de l'association</p>	<p>Gratuité</p>	

			<ul style="list-style-type: none"> <li>. salariés et volontaires de l'association</li> <li>. bénévoles</li> </ul> (accueil et bon fonctionnement du lieu)			
Proposer et animer un espace d'expositions	<b>Espace d'expositions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. artistes</li> <li>. artisans</li> <li>. associations</li> <li>membres</li> </ul>	<p><b><u>Moyens matériels et logistiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. matériel de muséographie (supports d'oeuvres, éclairage...)</li> </ul> <p><b><u>Moyens humains :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. administrateurs</li> <li>. salariés et volontaires de l'association</li> <li>. bénévoles</li> </ul> (accueil et bon fonctionnement du lieu)	<p><b><u>Dates / périodicité :</u></b></p> 1 exposition / mois 11 expositions / an	Gratuité	Artistes
	<b>Scène d'expression libre RézO'pen Mic'</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. artistes</li> <li>. adhérents de l'association</li> </ul>	<p><b><u>Moyens matériels et logistiques :</u></b></p> matériel technique son et lumière	<p><b><u>Dates / périodicité :</u></b></p> 1 manifestation / mois 11 manifestations / an	Prix libre	Artistes et musiciens
	<b>Scène Tremplin (concerts, théâtre ...)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. musiciens</li> <li>. artistes</li> <li>. compagnies ....</li> </ul>	<p><b><u>Moyens matériels et logistiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. outillage</li> <li>. matériel technique son et lumière</li> </ul> <p><b><u>Moyens humains :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. administrateurs</li> </ul>	<p><b><u>Dates / périodicité :</u></b></p> 1 manifestation / mois 11 manifestations / an	Prix libre	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Artistes et musiciens</li> <li>. Artdam</li> <li>. SACEM</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>. salariés et volontaires de l'association</li> <li>. bénévoles</li> </ul> (accueil et bon fonctionnement du lieu)			
	<b>Fête de la musique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. artistes</li> <li>. adhérents de l'association ou non</li> <li>. public dijonnais</li> </ul>	<b><u>Moyens matériels et logistiques :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. outillage</li> <li>. matériel technique son et lumière</li> </ul> <b><u>Moyens humains :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. administrateurs</li> <li>. salariés et volontaires de l'association</li> <li>. bénévoles</li> </ul> (accueil et bon fonctionnement du lieu)	<b><u>Dates / périodicité :</u></b> 21 juin de chaque année  <b><u>Lieu(x) :</u></b> . locaux de l'association	Gratuité	Artistes et musiciens
	<b>Projections / débats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. adhérents de l'association</li> </ul>	<b><u>Moyens matériels et logistiques :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. matériel technique projection, son et lumière</li> </ul> <b><u>Moyens humains :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. animateurs</li> <li>. administrateurs</li> <li>. salariés et volontaires de l'association</li> <li>. bénévoles</li> </ul>	<b><u>Dates / périodicité :</u></b> 1 projection, débat / mois  <b><u>Lieu(x) :</u></b> . locaux de l'association	Prix libre	Associations locales, environnementales...
Animer des ateliers artistiques et créatifs	<b>Ateliers Théâtre, Ecriture, Lecture ....</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. adhérents de l'association</li> </ul>	<b><u>Moyens matériels et logistiques :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. fournitures nécessaires au déroulement de chaque atelier</li> </ul> <b><u>Moyens humains :</u></b> <ul style="list-style-type: none"> <li>. animateurs</li> <li>. administrateurs</li> <li>. salariés et volontaires de</li> </ul>	<b><u>Dates / périodicité :</u></b> 1 atelier / semaine  <b><u>Lieu(x) :</u></b> . locaux de l'association	Prix libre	Artistes et compagnies

		l'association . bénévoles (accueil et bon fonctionnement du lieu)			
<b>Ateliers Approfondissement musical, vocal ....</b>	. adhérents de l'association	<b>Moyens matériels et logistiques :</b> . fournitures nécessaires au déroulement de chaque atelier  <b>Moyens humains :</b> . animateurs . administrateurs . salariés et volontaires de l'association . bénévoles (accueil et bon fonctionnement du lieu)	<b>Dates / périodicité :</b> 1 atelier / semaine  <b>Lieu(x) :</b> . locaux de l'association	Prix libre	Artistes et musiciens, Asso Jazz'On
<b>Ateliers « Idées à coudre », costumes ...</b>	. adhérents de l'association	<b>Moyens matériels et logistiques :</b> . fournitures nécessaires au déroulement de chaque atelier  <b>Moyens humains :</b> . animateurs . administrateurs . salariés et volontaires de l'association . bénévoles (accueil et bon fonctionnement du lieu)	<b>Dates / périodicité :</b> 1 atelier / semaine  <b>Lieu(x) :</b> . locaux de l'association	Prix libre	
<b>Autres ateliers à thèmes et chantiers co'créatifs</b>	. adhérents de l'association	<b>Moyens matériels et logistiques :</b> . fournitures nécessaires au déroulement de chaque atelier  <b>Moyens humains :</b> . animateurs . administrateurs	<b>Dates / périodicité :</b> 1 à 3 ateliers / semaine  <b>Lieu(x) :</b> . locaux de l'association	Prix libre	

			. salariés et volontaires de l'association . bénévoles (accueil et bon fonctionnement du lieu)			

**Autres financements extérieurs à mobiliser :**

Région / Aide à l'emploi, CAF / Espace de Vie Sociale...

**Critères d'évaluation :**

- Nombre d'artistes et de groupes accueillis
- Type et spécificité des artistes (âge, sexe et origine géographique)
- Types et nombre de représentations, expositions, créations ... réalisées
- Nature et nombre d'ateliers réalisés
- Types et nombre de projections / débats réalisés
- Nombre de participants pour chaque action
- Spécificité des participants pour chaque action

Budget de l'action							
Recettes	Créations et répétitions	Espace d'exposition	Ateliers	Dépenses	Créations et répétitions	Espace d'exposition	Ateliers
Aides à l'emploi État + GD				Achats de marchandises et prestations	1700	1000	
Ventes de marchandises ou de prestations	6000	6000	1200	Charges de personnels	5300	13170	3000
Auto-financement, Subventions diverses	1000	2500	1000	Charges de structures, amortissement du matériel	2280	2280	470
Cotisations	600	600	500				
Subvention Ville de Dijon	1680	7350	770				
<b>TOTAL recettes</b>	9280	16450	3470	<b>TOTAL dépenses</b>	9280	16450	3470
	<b>29200</b>				<b>29200</b>		

**Soutien de la Ville = 9 800 €**

## FICHE ACTION 3

### ENVIRONNEMENT, SANTE ET SENSIBILISATION

<b>Objectif général :</b>						
<b>Sensibiliser aux pratiques éco-responsables et proposer des alternatives respectueuses et durables</b>						
<b>Objectifs, missions</b>	<b>Actions</b>	<b>Public visé</b>	<b>Moyens des actions</b>	<b>Déroulement des actions</b>	<b>Tarifs pratiqués</b>	<b>Partenaires</b>
Promouvoir la pratique du jardinage en ville	<b>« Jardin de l'Ouche » :</b> animation et valorisation du « Jardin de l'Ouche » (animation d'un espace en buttes partagées, plantations, fruitiers, spirale aromatique, zone de compostage partagé, animations...)	. adhérents de l'association . habitants du quartier . public dijonnais	<b><u>Moyens matériels et logistiques :</u></b> . matériel de jardinage . consommables  <b><u>Moyens humains :</u></b> . animateurs . administrateurs . salariés et volontaires de l'association . bénévoles	<b><u>Dates / périodicité :</u></b> toute l'année  <b><u>Lieu(x) :</u></b> . Jardin de l'Ouche . locaux de l'association	Participation aux frais : 15 € / an	. CHS La Chartreuse . Accodège IME . Arborescence . Engrainage
	<b>Site quai Nicolas Rolin :</b> animation et valorisation du site (plantations, fruitiers, spirale aromatique, zone de compostage partagé, parcs matériel, serres...)	. adhérents de l'association . habitants du quartier . public dijonnais	<b><u>Moyens matériels et logistiques :</u></b> . matériel de jardinage . consommables  <b><u>Moyens humains :</u></b> . animateurs . administrateurs . salariés et volontaires de l'association . bénévoles	<b><u>Dates / périodicité :</u></b> toute l'année  <b><u>Lieu(x) :</u></b> . cours et espaces verts . locaux de l'association	Gratuité	

	<b>Ateliers autour des alternatives, du mieux-être, du mieux-manger, du mieux-consommer :</b> cuisine, équilibre alimentaire, « Herbière des Simples », détente relaxation (yoga, qi gong, reiki ...), produits d'entretien naturels, nichoirs, hôtels à insectes...	. adhérents de l'association	<b>Moyens matériels et logistiques :</b> . matériel divers propre à chaque atelier . consommables  <b>Moyens humains :</b> . animateurs . administrateurs . salariés et volontaires de l'association . bénévoles	<b>Dates / périodicité :</b> 1 à 3 ateliers / semaine  <b>Lieu(x) :</b> . locaux de l'association	Prix libre Participation aux frais de 1 à 5 €	. Associations . Amateurs et professionnels
Sensibiliser et faire évoluer les modes de consommation	<b>Promotion de produits saisonniers, artisanaux, locaux, biologiques, équitables, éthiques et de terroirs</b>	. adhérents de l'association . public dijonnais	<b>Moyens matériels et logistiques :</b> . matériel d'affichage . documentation  <b>Moyens humains :</b> . animateurs . administrateurs . salariés et volontaires de l'association . bénévoles	<b>Dates / périodicité :</b> toute l'année  <b>Lieu(x) :</b> . locaux de l'association	Gratuité	. Associations . Producteurs . Acteurs locaux
	<b>Relais de paniers bio / Rencontres avec les producteurs et acteurs locaux</b> (discussions et dégustations)	. adhérents de l'association	<b>Moyens matériels et logistiques :</b> . matériel divers . consommables  <b>Moyens humains :</b> . animateurs . administrateurs . salariés et volontaires de l'association . bénévoles	<b>Dates / périodicité :</b> . relais : hebdomadaires . rencontres : mensuelles  <b>Lieu(x) :</b> . locaux de l'association	Gratuité	. De la Terre à l'assiette . Producteurs et acteurs locaux
	Réduire l'empreinte énergétique	<b>Gestion et réduction des déchets</b> (zone de compostage partagé, espace de tri sélectif,	. adhérents de l'association	<b>Moyens matériels et logistiques :</b> . matériel divers . consommables	<b>Dates / périodicité :</b> toute l'année  <b>Lieu(x) :</b>	Gratuité

	toilettes sèches, récupération des eaux pluviales...)		. outillage . fournitures  <b>Moyens humains :</b> . animateurs . administrateurs . salariés et volontaires de l'association . bénévoles	. locaux de l'association		
	<b>Recyclage et solidarité:</b> espace « Free shop », Bric Broc Troc, animations et ateliers sur la 2ème vie des produits périmés, promotion du vélo, covoiturage...	. adhérents de l'association . associations membres	<b>Moyens matériels et logistiques :</b> . matériel divers . consommables . outillage . fournitures  <b>Moyens humains :</b> . animateurs . administrateurs . salariés et volontaires de l'association . bénévoles	<b>Dates / périodicité :</b> . toute l'année . Bric Broc Troc : tous les mois  <b>Lieu(x) :</b> . locaux de l'association	Gratuité	EVAD

**Autres financements extérieurs à mobiliser :**

Région / Aide à l'emploi, CAF / Espace de Vie Sociale...

**Critères d'évaluation :**

- Nombre de « jardiniers »
- Spécificité des « jardiniers » (âge, sexe et origine géographique)
- Nature et nombre d'ateliers
- Nature et nombre d'actions de promotion des produits locaux ....
- Nombre de rencontres avec les producteurs et acteurs locaux
- Types et nombre d'actions pour la gestion et réduction des déchets, le recyclage et la solidarité
- Nombre de participants pour chaque action
- Spécificité des participants (âge, sexe et origine géographique)
- Volume de compostage des toilettes sèches
- Volume de récupération d'eaux pluviales

Budget de l'action							
Recettes	Jardinage en ville	Modes de consommation	Empreinte énergétique	Dépenses	Jardinage en ville	Modes de consommation	Empreinte énergétique
Aides à l'emploi État + GD				Achats de marchandises et prestations	3800	1450	500
Ventes de marchandises ou de prestations		1200		Charges de personnels	9000	9000	4350
Auto-financement, Subventions diverses	7700	7800	3100	Charges de structures, amortissement du matériel	1000	2200	
Cotisations	500	500					
Subvention Ville de Dijon	5600	3150	1750				
<b>TOTAL recettes</b>	13800	12650	4850	<b>TOTAL dépenses</b>	13800	12650	4850
	<b>31300</b>				<b>31300</b>		

**Soutien de la Ville = 10 500 €**

## Association Rézo'Fêt'Art

### Budget prévisionnel – Année 2022

#### CHARGES

##### **Sous-classe 60 : Achats et variations de stocks**

601 Achats stockés – matières premières et fournitures	0,00
602 Achats stockés – autres approvisionnements	0,00
603 Variation des stocks	-1 500,00
604 Achats d'études et prestations de services	3 000,00
606 Achats non stockés de matières et fournitures	12 000,00
607 Achats de marchandises	66 000,00
<b>Total Achats et variations de stocks</b>	<b>79 500,00</b>

##### **Sous-classes 61 & 62 : Services extérieurs**

611 Sous traitance générale	0,00
612 Crédit-bail	0,00
613 Locations	1 000,00
614 Charges locatives et de copropriété	0,00
615 Entretien et réparations	2 000,00
616 Assurance	3 700,00
617 Etudes et recherches	0,00
618 Divers	0,00
619 Rabais, remises, ristournes	0,00
621 Personnel extérieur à l'association	0,00
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 100,00
623 Publicité, publications, relations publiques	570,00
624 Transports de biens et collectif du personnel	0,00
625 Déplacements, missions, réceptions	0,00
626 Frais postaux et de télécommunication	220,00
627 Services bancaires	390,00
6281 Frais fédéraux	0,00
6282 Divers	0,00
629 Rabais, remises, ristournes	0,00
<b>Total Services extérieurs</b>	<b>10 980,00</b>

##### **Sous-classe 63 : Impôts, taxes et versement assimilés**

63 Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
<b>Total Impôts, taxes et versements assimilés</b>	<b>0,00</b>

**Sous-classe 64 : Charges de personnel**

641 Rémunérations du personnel	103 000,00
645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance	21 111,00
647 Autres charges sociales	0,00
648 Autres charges de personnel	0,00
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>124 111,00</b>

**Sous-classe 65 : Autres charges de gestion courante**

651 Concessions, brevets, licences	1 500,00
655 Pertes sur créances irrécouvrables	0,00
657 Subventions versées par l'association	0,00
658 Charges diverses de gestion courantes	0,00
<b>Total Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 500,00</b>

**Sous-classe 66 : Charges financières**

66 Charges financières	0,00
<b>Total Charges financières</b>	<b>0,00</b>

**Sous-classe 67 : Charges exceptionnelles**

67 Charges exceptionnelles	1 000,00
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>1 000,00</b>

**Sous-classe 68 : Charges exceptionnelles**

68 Dotations aux amortissements, provisions et engagements	3 000,00
<b>Total Charges exceptionnelles</b>	<b>3 000,00</b>

**Sous-classe 69 : Impôts sur les bénéfices**

69 Impôts sur les bénéfices	0,00
<b>Total Impôts sur les bénéfices</b>	<b>0,00</b>

**Total des charges****220 091,00****CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES****Sous-classe 86 : emploi des contributions volontaires en nature**

860 Secours en nature	0,00
861 Mise à disposition gratuite de biens et services	60 000,00
862 Prestations	400,00
864 Personnel bénévole	100 000,00
<b>Total sous-classe emplois des contributions volontaires en nature</b>	<b>160 400,00</b>

## **PRODUITS**

### **Sous-classe 70 : Vente de produits finis, prestations de services, marchandises**

70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises

156 941,00

**Total Vente de produits finis, prestations de services, marchandises**

**156 941,00**

### **Sous-classe 71 : Production stockée**

71 Production stockée

0,00

**Total Production stockée**

**0,00**

### **Sous-classe 72 : Production immobilisée**

72 Production immobilisée

0,00

**Total Production immobilisée**

**0,00**

### **Sous-classe 74 : Subventions d'exploitation**

74 Etat

20 000,00

74 Région

0,00

74 Département

0,00

74 Dijon Métropole

0,00

74 Ville de Dijon

35 000,00

74 CCAS

0,00

74 Autres

0,00

**Total Subventions d'exploitation**

**55 000,00**

### **Sous-classe 75 : Autres produits de gestion courante**

751 Redevances concessions, brevets, licences

0,00

754 Collectes

0,00

756 Cotisations

8 000,00

757 Quote part d'éléments du fonds associatif virée au CR

0,00

758 Produits divers de gestion courante

0,00

**Total Autres produits de gestion courante**

**8 000,00**

### **Sous-classe 76 : Produits financiers**

76 Produits financiers

150,00

**Total Produits financiers**

**150,00**

### **Sous-classe 77 : Produits exceptionnels**

77 Produits exceptionnels

0,00

**Total Produits exceptionnels**

**0,00**

### **Sous-classe 78 : Reprises sur amortissements et provisions**

78 Reprises sur amortissements et provisions

0,00

**Total Reprises sur amortissements et provisions**

**0,00**

**Sous-classe 79 : Transferts de charges**

79 Transferts de charges

0,00

**Total Transferts de charges****0,00****Total des produits****220 091,00****Résultat****0,00****CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES****Sous-classe 87 : contributions volontaires en nature**

870 Bénévolat

100 000,00

871 Prestations en nature

400,00

875 Dons en natures

60 000,00

**Total sous-classe contributions volontaires en nature****160 400,00**